



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 24

SEANCE du 11 Février 2005

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Communautaire, réuni en Mairie de Calais

ELIT :

Monsieur Régis DELEDREVE à la Commission Tourisme en qualité de membre suppléant

APPROUVE :

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 21 Décembre 2004

L'attribution d'une aide de 7500 € en faveur des sinistrés d'Asie du Sud Est, répartie entre la Croix Rouge, le Secours Catholique et le Secours populaire

Le lancement du marché de gestion du service intercommunal de fourrière sous forme d'appel d'offre européen pour une durée totale maximale de 54 mois pour prendre fin au 31 décembre 2009

Le Procès verbal de mise à disposition des biens meubles de l'Ecole Municipale de Musique de Marck

Le Procès verbal de mise à disposition des bien meubles et immeubles de l'Ecole Municipale de Musique de Blériot/Sangatte

ADOpte :

Le budget primitif 2005

DECIDE :

L'attribution du marché de maîtrise d'ouvrage du futur hôtel communautaire à l'agence WACHEUX représentant un forfait de rémunération provisoire de 228 960 €HT

L'attribution du marché de maîtrise d'ouvrage relatif à la réalisation d'une base de voile sur le plan d'eau des Salines à l'Equipe COLAS pour un forfait provisoire de rémunération total de 1 047 088,64 €TTC et à verser à chaque candidat, au titre de la réalisation de l'esquisse, la somme de 37 500 €HT prévue au règlement du concours.

L'attribution du marché « contrôle et essai sur le réseau d'assainissement » à la société AQUATEST/SATER

L'attribution du marché « travaux de voirie rue des Garennes » à la Société EUROVIA

L'attribution du marché « entretien voirie – Zones d'activités » à la société EUROVIA / TP MARMIN

L'attribution du marché des Aires d'Accueil des Gens du Voyage à la Société VESTA

De rapporter la délibération portant sur le fonds de concours à la Ville de Marck pour réaliser les travaux d'assainissement

Le renouvellement de la convention d'occupation en ce qui concerne les LOT B 1 et B2 de la société LVH

Le lancement de la procédure de modification du dossier de création de la ZAC du VIRVAL

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.



Communauté d'Agglomération du Calais

BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX

Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail : info@agglo-calais.fr

FIXE :

Le montant de la dépense totale pour la formation des élus à 36 000 € pour l'année 2005 soit 679.25 € par conseiller communautaire.

Le montant de l'indemnité d'éviction de la SARL Channel Ski à 10 000 €

AUTORISE :

Monsieur le Président à signer une convention avec la société ISS HYGIENE SERVICES pour le dépotage et le traitement des matières de vidange, des sables et des graisses issus de son activité de prestataire de services dans le domaine de l'assainissement.

Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation des locaux de la Commune de Marck et approuve la répartition au « prorata temporis » des frais de gestion (chauffage, eau, électricité, nettoyage...)

Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces, contrats, conventions... se rapportant aux délibérations ce jour.



Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail : info@agglo-calais.fr

Monsieur le Maire

Direction Générale des Services

Calais, le 15 Février 2005

Réf. : CC

OBJET : CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2005

PJ : compte rendu sommaire

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Dans le respect des dispositions de l'article L5211.17 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour affichage, le compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Communautaire qui s'est tenue en Mairie de Calais le 11 Février 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.



Communauté d'Agglomération du Calais

BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX

Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail : info@agglo-calais.fr

Jacky HENIN
Député Européen

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.